

PHARMATHEQUE



Faut il vendre ses parts sociales ou son fonds de commerce de pharmacie ?

Leader National de la Transaction de Pharmacies

pharmattheque.com

1 - Ma Société est-elle à l'IR ou à l'IS ?

1.1 - Ma Société est à l'IR

D'un point de vue fiscal au niveau de la plus-value,

c'est identique que je vende mon fonds de commerce ou mes parts sociales.

Je vais donc privilégier la vente de **mon fonds de commerce** car le financement sera plus facile à obtenir pour les acheteurs.

En revanche, **si je ne suis pas seul** dans ma Société et que mes associés ne veulent pas vendre et qu'ils refusent de changer de forme de société pour passer à l'IS, je n'aurais pas le choix: je devrais vendre **mes parts**.



1.2 Ma société est à l'IS

Questions à se poser

Quelle est la valeur de mes parts ?



Est-ce que je veux me réinstaller ?

Suis-je en âge de retraite ?

Si associé :
Vente totale ou vente partielle de ma Société ?

2 - Je veux me réinstaller !

Quels sont les capitaux nets restants de ma Société ?



Si associé :
Est-ce que je vais me réinstaller seul ou avec mon associé actuel ?

Quels capitaux puis-je dégager sans fiscalité (= compte-courant) ?

1er Cas

Je vais me réinstaller seul ou avec mon associé actuel
Vente **TOTALE** de ma Société

Si mes capitaux nets restants sont
TRÈS SUPÉRIEURS
à l'apport nécessaire pour ma
réinstallation ** et laissent un
excédent important dans la Société



Si mes Capitaux nets restants
INFÉRIEURS ou =
à l'apport nécessaire pour ma
réinstallation ** et laissent peu
excédent dans la Société

Je privilégierai
LA VENTE DES PARTS SOCIALES

Je privilégierai
LA VENTE DE MON FONDS DE COMMERCE

** Pour plus de détails et Cas particuliers, nous consulter

2ème Cas

Vente **PARTIELLE** de ma Société
car mon associé actuel ne veut pas se réinstaller
et veut récupérer ses capitaux.



CESSION PARTS SOCIALES

3 - Je ne veux pas me réinstaller !

Quelle est la valeur de mes parts ?



Suis-je en âge de retraite ?

1er Cas

JE PRENDS MA RETRAITE !



Je privilégierai **LA VENTE DE MES PARTS SOCIALES** pour bénéficier de l'exonération de plus / value :
abattement de 500k€ **

*** Pour plus de détails et Cas particuliers, nous consulter*

2ème Cas

JE CESSE MON ACTIVITÉ
SANS PARTIR EN RETRAITE



Je privilégierai **LA VENTE DE MES**
PARTS SOCIALES **

*** Pour plus de détails et Cas particuliers, nous consulter*

PHARMATHEQUE

Leader National de la Transaction de Pharmacies

pharmatheque.com

Une question ? Contactez nous !

Siège social – Immeuble Bigarrena
6 rue de Marouette 64100 Bayonne
Tel : 05 59 22 71 01
Email: contact@pharmatheque.com

